



Calendrier

- 4 avril 2019 à Paris
- 19 septembre 2019 à Paris

Public concerné

Services de l'Etat et collectivités territoriales gestionnaires du domaine public fluvial

Objectifs

- Connaître les textes et principes régissant la police de conservation du domaine public fluvial
- S'appropriier les termes techniques et juridiques pour maîtriser les différents enjeux de la matière et sécuriser sa procédure

Méthodes pédagogiques

- Examen de l'ensemble des textes régissant la matière et les particularités liées aux différents gestionnaires
- Mise en pratique et étude de cas

Contenu du programme prévisionnel – 1 jour

Matin (9H-12H45) : LE CADRE JURIDIQUE

I – Présentation générale des textes régissant la CGV (9H00-9H45)

Champ d'application de la police du domaine public fluvial (DPF)
Objectifs
Compétence juridictionnelle

II – Les acteurs de la procédure (9H45-10H15)

Les agents compétents- particularités sur le DPF décentralisé des collectivités-
Les personnes poursuivies
Le juge administratif

III – La procédure (10H15-10H45)

Schéma de procédure (de l'infraction à la sanction)
Les poursuites
La transaction

IV – Les sanctions (11H00-11H30)

L'amende
La réparation des dommages
Le paiement des frais de procès-verbal, d'enquête ou d'expertise
Conséquences de l'imprescriptibilité du domaine public

V – Causes exonératoires de responsabilité (11H30-12H15)

- les causes non-exonératoires : le fait d'un tiers, les fautes de l'administration, le fait d'avoir acquitté une redevance pour occupation du domaine public.
- Les causes exonératoires : force majeure, faute ou fait de l'administration

VI – Spécificités juridiques des CGV (12H15-12H45)

en raison de leur nature juridique
en raison de la règle "non bis in idem"
le titrage d'office
le traitement des épaves sur le DPF

L'après midi (14H-17H00): MISE EN PRATIQUE

VII – La bonne rédaction des Procès-verbaux de CGV (14H-15H45)

1er temps (14H-14H45)

Examen de PV mal rédigés et de vices de forme affectant la procédure

Sur la base de PV, détecter les failles, imprécisions...

2ème temps (14H45-15H30)

Exercices pratiques de rédaction de Procès verbaux de CGV

Constitution de sous-groupes travaillant chacun sur un cas pratique durant 30 minutes, puis exposé par chaque sous-groupe

Sur la base d'un énoncé de faits, rédiger un PV , composer le dossier à transmettre au service juridique pour le déféré au tribunal administratif de la CGV (note exposant l'affaire, fondement de la position de l'administration, pièces à transmettre à l'appui du dossier).

VIII – Contrôle de connaissance sur la police de conservation du domaine public fluvial-

(15H45-17H00)

séries de questions à la salle (projetées au mur ou remises sur table)

IX – Bilan et évaluations